

Conseil municipal du Lundi 29 septembre 2025
20H30 - Mairie de Montrollet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjointes) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BOUROTTE Lætitia, BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman

Absent(s) non excusé (s) : néant

Excusé(s) : néant

Pouvoir(s) : néant

En préambule, le Maire propose au Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une modification des statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Modification des statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine.

Le Maire indique qu'en séance du Conseil communautaire du mercredi 24 septembre 2025, les statuts de la Communauté de communes ont été modifiés dans l'article 6 mentionnant ses compétences facultatives. Il a été convenu de retirer « *la rénovation du petit patrimoine dans la cadre d'une programmation concernant au moins un tiers des communes* ». Cette opération sera dorénavant portée en maîtrise d'ouvrage par les communes auxquelles la Communauté de communes allouera un fonds de concours.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Contrat de fournitures d'un photocopieur pour le secrétariat de mairie.

Le Maire rappelle que le contrat de location du photocopieur du secrétariat de mairie arrive à échéance. Il propose de reconduire le contrat avec la société EB16 pour bénéficier à nouveau de la qualité de service concernant le dépannage sur site et de l'envoi régulier des consommables. Il mentionne que la précédente prestation était en tout point conforme aux besoins de la commune en matière d'impressions ou de photocopies. Une estimation, à nombre de copies constant, montre que le montant annuel de la prestation serait en 2026 de 1698€ alors qu'il était, dans les termes de l'ancien contrat, de 1583€. L'augmentation serait donc, à nombre de copies constant de 6,7 %. Le nouveau contrat serait souscrit pour 21 trimestres dans les plus brefs délais.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Proposition d'achat de matériel événementiel.

Le Maire explique au Conseil municipal que le bilan du marché de producteurs 2025 a fait poindre la nécessité pour la commune de s'équiper de nouveaux matériels afin d'assurer au mieux la sécurité des participants. En effet, des protèges câbles dans les zones de passage sont désormais nécessaires ainsi que le remplacement des ampoules à incandescence par des LED pour les guirlandes. Le Maire propose donc un premier devis de la société COMAT&VALCO pour 6 mètres de passe câble d'un montant de 598,80€ TTC et un second devis de la société DECOLUM pour 300 ampoules à LED d'un montant de 828€ TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Tarif des encarts publicitaires du bulletin municipal 2025.

Le Maire indique au Conseil municipal que le bulletin municipal édité traditionnellement en fin d'année est en partie financé grâce à des annonceurs. L'édition 2025 est en cours de préparation par la commission communication. Le Maire propose que les encarts publicitaires du bulletin municipal soient facturés du même montant que l'année précédente c'est-à-dire 35€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Nomination d'un référent Laïcité.

Le Maire indique au Conseil municipal que le Préfet de la Charente par courrier du 13 août 2025 a demandé à tous les Maires du département de la Charente de bien vouloir désigner un référent laïcité. Le délai étant relativement court pour réaliser cette désignation, le Maire informe qu'il remplira jusqu'au renouvellement des équipes municipales cette tâche et que cette nomination a déjà été transmise à la préfecture.

Le Conseil municipal acte en avoir pris connaissance.

Présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes de Charente limousine.

Le Maire expose au Conseil municipal que de manière annuelle, il est demandé aux communes de la Communauté de communes de Charente Limousine de se prononcer sur le rapport d'activité de celle-ci. Le Maire balaye le dit rapport et la discussion s'installe sur les compétences ainsi présentées avec fortes illustrations.

Le Conseil municipal acte en avoir pris connaissance.

Questions & informations diverses

Organisation des festivités de fin d'année.

Le Maire indique au Conseil municipal que le repas des aînés, assuré par le traiteur habituel, aura lieu le samedi 6 décembre 2025 à 12h30 salle Jean BUISSON. Un panier sera distribué pour ceux que ne pourront pas participer au repas. Le fascicule distribué à cette occasion depuis 2021 sera constitué cette année de l'ensemble des recettes de l'atelier « Cuisine du monde » porté par le C.C.A.S depuis 2024.

Pose de Miradors par la société de chasse de Montrollet sur les Landes de Borderie.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il a été sollicité par la société de chasse communale dans le cadre de la pose de miradors de chasse sur Les landes de la Borderie. Sur le principe, un accord a été donné sur les parcelles communales avec quelques points de vigilance notamment sur la responsabilité incombant aux propriétaires de la structure en cas d'accident. Néanmoins, certaines parcelles concernées sont aujourd'hui gérées par le C.E.N dans le cadre d'un bail emphytéotique. L'association devra bien évidemment s'assurer de l'accord du C.E.N avant toute pose sur les parcelles comprises dans le bail. Une fois la localisation précisée et l'accord obtenu, la société de chasse communale pourra revenir vers le Conseil municipal pour l'octroi d'une subvention concernant ce projet.

Bilan du Marché de producteurs 2025.

Le Maire indique que le bilan du marché de producteurs, qui s'est tenu le samedi 5 juillet, a été très positif. Les quatre associations de la commune ont assuré, grâce à leurs bénévoles, l'organisation de la manifestation. Elles ont pu se partager le bénéfice de la soirée d'un montant total de 1 194€.

Inauguration de la miellerie municipale.

Le Maire rappelle que l'inauguration de la miellerie municipale se tiendra le samedi 4 octobre à 11h30 en présence du collectif de bénévoles, de l'association l'Arbre et l'Abeille ainsi que des habitants de la commune qui souhaiteront s'y associer. Pour l'occasion, une visite des lieux sera proposée.

Visite de la commune par le jury « Villes et Villages fleuris »

Le Maire indique que dans le cadre de la labellisation de « Villes et Villages fleuris » le jury régional a visité la commune le jeudi 17 juillet à 8h15. Il décrit au Conseil municipal les modalités de la visite. Le jury fera connaître ses résultats au mois de novembre 2025.

Séance de Cinéma Plein air du samedi 19 juillet 2025.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une séance de cinéma plein air a été organisée sur le bord du plan d'eau, en collaboration avec l'association la Monteirollaise et le CRCATB. Le film projeté « Cocorico – on ne choisit pas ses ancêtres » de Julien HERVE a été vu par plus de 130 spectateurs. Cette année, une buvette et la possibilité de se restaurer dans un espace guinguette ont renforcé la convivialité autour de cet événement dont le bilan reste très positif.

Journée du Gestival à Montrollet du jeudi 14 août 2025.

Le Maire indique au Conseil municipal que la journée du Gestival organisée de nouveau cette année sur la commune a proposé 8 spectacles pour tout public dans une ambiance festive. Un groupe de bénévoles constitué pour organiser l'événement sur la commune a pris en charge la logistique de la journée.

Arrêté de péril imminent.

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il a pris un arrêté de péril imminent pour un immeuble qui menace ruine dans le hameau du DEVAIS après le signalement d'un propriétaire riverain. En effet, ce bâtiment dans un état de vétusté prononcé fait courir un risque d'effondrement sur la voie communale mais aussi sur le bâtiment d'un tiers. Un expert a été mandaté par le tribunal Administratif de POITIERS et se déplacera sur place pour établir son diagnostic le jeudi 2 octobre à 15h. La procédure à suivre dépendra du rapport d'expertise précédemment cité.

Projet de mise en place d'une mutuelle communale.

Le Maire indique au Conseil municipal, que suite à une sollicitation de plusieurs habitants, le projet d'instauration d'une mutuelle communale dans le cadre du CCAS a été travaillé durant l'été. Des collectivités ayant mis en place ce genre de prestation ainsi que des mutuelles disposant de ces services d'assurance complémentaire santé ont été contactées. L'ensemble des éléments sera mis en discussion en marge du Conseil de bourg du 15 octobre 2025, 20h30 salle Jean BUISSON. A l'issue, nous évaluerons la faisabilité de ce projet et le Conseil municipal sera amené à se prononcer.

Reprise de l'allée du plan d'eau par la Société Labbe TP

En réponse à une question du Conseil municipal, Le Maire indique que la société LABBE TP s'est engagée à reprendre les portions de l'allée du plan d'eau qui posent un problème de repousse de la végétation. En effet, certains endroits ont déjà été repris par la végétation du fait d'un décapage trop superficiel de la structure de l'ancienne allée. Les travaux devraient être réalisés à la fin de cette année.

Matériel informatique à l'école de Brigueuil.

En réponse à une question du Conseil municipal, Le Maire indique qu'il ne peut transmettre aucune information sur l'équipement informatique qui devait être acheté cette année pour les élèves de l'école de Brigueuil suite à l'engagement des communes de le financer collectivement. Il indique seulement que l'appel de fonds n'a pas encore eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h55.

SAVY Benoît - Maire

BOUTAUD Céline - Secrétaire de séance.

